



CONSEIL AFRICAIN FRANCO-ARABE POUR LES GRADES

CAFAG

DOCUMENT INTITULE:

**Guide d'évaluation des offres de
formation des institutions
d'enseignement supérieur et de recherche
scientifique du CAFAG**

Conseil Africain Franco-Arabe pour les Grades (CAFAG)
Adresse : Quartier Sangarébougou Marseille, Bamako MALI
E-mail : cafag.afriqueconseil@gmail.com

Tel : (+223) 77718284 - 77326510 (+227) 90570147 - 90330248

Numéro d'enregistrement 0438 – D/M/PCVN du 12 AOUT 2022.

Et par l'Arrêté de l'académie de BAMAKO, l'Arrêté N°1355/AE-BKO-DR du 02/09/ 2021.

Journal Officiel N°19484/ 20/09/2021 – Loi- N°04-038/AN-RM du 05 Aout 2004.



Introduction

Dans un monde en constante mutation, marqué par des défis socio-économiques, scientifiques et culturels de plus en plus complexes, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique jouent un rôle central dans le développement durable des sociétés. C'est dans ce contexte que le Conseil Africain Franco-Arabe pour les Grades (CAFAG) s'inscrit comme une institution pionnière, dédiée à l'harmonisation, à la reconnaissance et à l'accréditation des diplômes au sein de l'espace afro-arabe. À travers une mission ambitieuse, le CAFAG propose un cadre rigoureux et innovant d'évaluation des offres de formation, conçu pour répondre aux aspirations des peuples et aux besoins croissants de qualification de main-d'œuvre qualifiée. Ce guide, fruit d'une réflexion approfondie et d'une collaboration transnationale, se veut bien plus qu'un simple outil technique. Il ambitionne de devenir une référence stratégique pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, leur permettant de concevoir, mettre en œuvre et améliorer continuellement leurs programmes académiques. En alignant ces derniers sur les réalités contemporaines et les priorités de développement, il vise à renforcer la pertinence et la qualité de la formation dispensée, tout en favorisant une meilleure intégration des diplômés dans les secteurs socio-économiques. L'enjeu est d'importance : les transformations mondiales imposent une adaptation rapide des systèmes éducatifs pour répondre aux exigences du marché du travail, tout en contribuant à la résolution des grands défis sociétaux. Que ce soit dans les domaines des sciences de la santé, des technologies numériques, des sciences humaines ou de l'ingénierie, la capacité des institutions à ancien des professionnels compétents et polyvalents est cruciale pour garantir la prospérité des nations. Le CAFAG, conscient de cette responsabilité, s'efforce de promouvoir des normes académiques élevées qui reflètent non seulement les normes internationales, mais aussi les spécificités culturelles, économiques et sociales des pays membres. En somme, ce guide s'inscrit dans une vision holistique et prospective, visant à transformer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en leviers puissants de développement. Il appelle à une mobilisation collective des acteurs académiques, institutionnels et socio-économiques pour bâtir un avenir où l'éducation devient un véritable pont entre les aspirations individuelles et les ambitions collectives. Par son approche inclusive et innovante, le CAFAG aspire à poser les bases d'un espace afro-arabe dynamique, résilient et prospère, où la science, la culture et le développement durable sont intimement liés.

CHAPITRE I: Objectifs et fondements du dispositif d'évaluation

L'évaluation des offres de formation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique constitue une pierre angulaire pour garantir l'excellence académique, l'employabilité des diplômés et l'alignement aux normes régionales et internationales. Ce chapitre explore en profondeur les objectifs fondamentaux du dispositif d'évaluation, ainsi que ses fondements stratégiques, en mettant en lumière leur importance pour le développement socio-économique et culturel des espaces concernés.

1.1 Garantir la qualité, la pertinence et la reconnaissance des offres de formation

La qualité des formations est un levier essentiel pour répondre aux défis contemporains de l'éducation et du marché du travail. Le dispositif d'évaluation vise à établir un cadre rigoureux permettant de mesurer la qualité pédagogique, la pertinence des contenus enseignés et l'adéquation avec les besoins sociétaux. Cette démarche de repos sur plusieurs principes clés:

- **Qualité pédagogique** : L'évaluation porte sur les méthodes d'enseignement, les compétences des formateurs, les infrastructures disponibles et les ressources pédagogiques. Ces éléments sont analysés pour s'assurer qu'ils répondent aux normes académiques élevées ;
- **Pertinence des programmes** : Les cursus doivent être alignés sur les réalités économiques, sociales et technologiques. Par exemple, dans un contexte où les secteurs de la santé, des technologies numériques et des énergies renouvelables connaissent une forte croissance, les formations doivent intégrer des modules adaptés à ces évolutions ;
- **Reconnaissance institutionnelle et internationale** : La reconnaissance des diplômes est cruciale pour faciliter la mobilité des étudiants et des professionnels. Le dispositif d'évaluation s'assure que les programmes respectent les normes reconnues par les instances régionales (comme la CEDEAO) et internationales (comme l'UNESCO ou l'Organisation mondiale de la Santé).

Cet objectif n'est pas seulement un gage de qualité, mais aussi une réponse aux aspirations des apprenants qui investissent dans leur formation dans l'espoir d'un avenir professionnel prometteur.

1.2 Promouvoir la convergence vers les normes régionales et internationales

Dans un monde globalisé, l'harmonisation des systèmes éducatifs est un impératif pour favoriser la coopération et la mobilité académique. Le dispositif d'évaluation s'inscrit dans cette dynamique en encourageant les institutions à adopter des normes communes qui facilitent la reconnaissance mutuelle des qualifications.

- **Alignement avec les cadres régionaux** : Les programmes doivent être conformes aux recommandations des organisations régionales, telles que la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui préconise des politiques visant à harmoniser les systèmes éducatifs pour répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique de l'Ouest ;

- **Conformité aux normes internationales** : Les institutions sont encouragées à intégrer des référentiels mondiaux, comme le Cadre européen des certifications (CEC) ou les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Cela renforce leur attractivité et leur crédibilité sur la scène internationale ;
- **Valorisation des spécificités locales** : Tout en se rapprochant des normes internationales, le dispositif veille à préserver les particularités culturelles, linguistiques et économiques des pays membres. Cette approche hybride permet de créer des formations globalement compétitives tout en restant ancrées localement.

En somme, la convergence vers des normes partagées ne se limite pas à une simple formalité administrative ; elle représente une opportunité pour les institutions de se positionner comme des acteurs incontournables de l'écosystème éducatif mondial.

1.3 Renforcer l'employabilité, l'innovation et l'intégration des compétences professionnelles

L'un des objectifs majeurs du dispositif d'évaluation est de combler l'écart entre la formation académique et les exigences du marché du travail. Dans un contexte marqué par des mutations économiques rapides et des innovations technologiques constantes, les compétences professionnelles doivent être au cœur des programmes éducatifs.

- **Employabilité des diplômés** : Les formations doivent être conçues pour répondre aux besoins des employeurs. Cela implique l'intégration de stages, d'apprentissages pratiques et de collaborations avec le secteur privé. Par exemple, dans le domaine de la santé, les infirmiers licenciés doivent posséder non seulement des compétences théoriques, mais aussi des aptitudes pratiques qui leur permettent de s'intégrer rapidement dans le système de santé ;
- **Stimulation de l'innovation** : Les programmes doivent encourager la créativité et l'entrepreneuriat. Des modules dédiés à l'innovation technologique, à la gestion de projets ou à la résolution de problèmes complexes peuvent préparer les étudiants à relever les défis de demain ;
- **Intégration des compétences transversales** : Outre les compétences techniques, les formations doivent inclure des compétences transversales telles que la communication, la gestion du temps, le travail en équipe et la pensée critique. Ces compétences sont essentielles pour réussir dans des environnements professionnels variés.

Ce pilier vise ainsi à transformer les diplômés en acteurs capables de contribuer activement au développement économique et social de leur pays.

1.4 Assurer la transparence, la comparabilité et la fiabilité des accréditations

La transparence est un principe fondamental pour garantir la crédibilité du système éducatif. Le dispositif d'évaluation repose sur des procédures rigoureuses pour assurer que les accréditations délivrées aux institutions et aux programmes sont fiables et comparables.

- **Transparence des processus** : Les critères d'évaluation, les indicateurs utilisés et les grilles de notation sont rendus publics pour garantir que toutes les parties

comprennent les modalités d'accréditation. Cette transparence renforce la confiance des étudiants, des employeurs et des partenaires internationaux.

- **Comparabilité des résultats** : Les accréditations doivent permettre une comparaison objective entre les institutions et les programmes. Cela facilite la reconnaissance mutuelle des diplômes et encourage la mobilité académique et professionnelle.
- **Fiabilité des évaluations** : Les audits externes, les comités d'experts indépendants et les revues périodiques garantissent que les évaluations sont impartiales et basées sur des données factuelles. Cette rigueur assure que les accréditations renvoient fidèlement la qualité des formations.

En assurant la transparence et la fiabilité des accréditations, le dispositif contribue à bâtir un système éducatif crédible et respecté à l'échelle nationale et internationale.

1.5 Fondements stratégiques du dispositif

Le dispositif repose sur cinq axes stratégiques interconnectés, chacun étant décliné en critères spécifiques, indicateurs mesurables et grilles de notation standardisées. Ces axes sont :

1. **Pertinence académique** : Mesure dans quelle mesure les programmes répondent aux besoins sociétaux et économiques ;
2. **Qualité des ressources humaines** : Évaluer les compétences et la formation des enseignants et du personnel administratif ;
3. **Infrastructure et équipements** : Analyser la disponibilité et la modernité des installations pédagogiques ;
4. **Gouvernance et gestion** : Examiner la transparence, l'efficacité et la responsabilité des structures institutionnelles ;
5. **Impact sociétal** : Quantifier la contribution des formations au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie.

Chaque axe est accompagné d'une série d'indicateurs précis, tels que le taux de réussite des étudiants, le niveau de satisfaction des employeurs ou encore l'impact des recherches menées par les établissements. Ces indicateurs permettent d'évaluer objectivement les performances des programmes et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations.

En conclusion, ce chapitre met en lumière l'importance d'un dispositif d'évaluation structuré et rigoureux pour garantir la qualité, la pertinence et la reconnaissance des offres de formation. En favorisant la convergence vers des normes régionales et internationales, en renforçant l'employabilité et l'innovation, et en assurant la transparence des accréditations, ce dispositif s'inscrit dans une vision holistique et stratégique du développement de l'enseignement supérieur. Ces fondements stratégiques, articulés autour de cinq axes clés, offrent un cadre solide pour transformer les systèmes éducatifs en véritables moteurs de progrès socio-économique et culturel.

CHAPITRE II: Structure du cadre d'évaluation

Le cadre d'évaluation proposé par le Conseil Africain Franco-Arabe pour les Grades (CAFAG) repose sur une structure rigoureuse et multidimensionnelle, articulée autour de cinq axes stratégiques. Ces axes ont été conçus pour l'évaluation de manière exhaustive la qualité, la pertinence et l'impact des offres de formation dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Chaque axe est décliné en critères spécifiques, eux-mêmes mesurés à travers des indicateurs précis notés sur une échelle de 0 à 4. Cette approche systématique vise à garantir une évaluation objective, transparente et comparable, tout en permettant une poursuite des programmes académiques.

2.1 Axe 1 : Pertinence et alignement stratégique

La pertinence et l'alignement stratégique constituent la pierre angulaire du dispositif d'évaluation. Cet axe examine dans quelle mesure les formations répondent aux besoins socio-économiques, culturels et environnementaux des sociétés, tout en respectant les normes académiques nationales et régionales.

- **Adéquation aux besoins socio-économiques** : Les programmes doivent être conçus pour répondre aux défis contemporains, tels que la transformation numérique, la santé publique, le développement durable et les transitions énergétiques. Par exemple, dans un contexte où les secteurs des technologies vertes et de la santé sont en forte croissance, les cursus doivent intégrer des modules qui préparent les étudiants à relever ces défis. Une attention particulière est portée à l'adéquation entre les compétences enseignées et les attentes du marché du travail ;
- **Conformité aux référentiels académiques nationaux/régionaux** : Les formations doivent s'aligner sur les normes académiques définies par les instances régionales (comme la CEDEAO ou l'Union africaine) et internationales (comme l'UNESCO). Cela inclut le respect des cadres de qualifications, des normes pédagogiques et des exigences de certification. Une conformité stricte à ces référentiels garantit la reconnaissance mutuelle des diplômes et facilite la mobilité académique et professionnelle.

Ce premier axe sert de fondement pour s'assurer que les formations ne se limitent pas à une transmission de connaissances théoriques, mais qu'elles contribuent activement au développement économique, social et culturel des espaces concernés.

2.2 Axe 2 : Conception Pédagogique et Ingénierie de Formation

La conception pédagogique et l'ingénierie de formation représentent un pilier essentiel pour garantir la qualité et l'efficacité des programmes. Cet axe explore la structure des cursus ainsi que les méthodes et dispositifs pédagogiques utilisés.

- **Structure des programmes (LMD, équilibre disciplinaire)** : Les programmes doivent être organisés selon des architectures claires, telles que le système Licence-Master-Doctorat (LMD), qui favorise la progression logique des apprentissages. Un équilibre disciplinaire est également requis pour éviter toute fragmentation excessive des savoirs et assurer une cohérence interdisciplinaire. Par exemple, dans les sciences de

la santé, les modules de biologie, de psychologie et de gestion doivent être harmonisés pour anciens des professionnels polyvalents ;

- **Méthodes et dispositifs (APC, TICE, hybridation) :** Les méthodes d'enseignement doivent être innovantes et adaptées aux réalités pédagogiques contemporaines. L'Approche Par Compétences (APC) est privilégiée pour son accent sur les résultats concrets et applicables. De plus, l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) et des formats hybrides (présentiel/distance) permet de diversifier les modalités d'apprentissage et de répondre aux besoins des apprenants dans un monde connecté.

Cette dimension assure que les formations soient non seulement structurées de manière cohérente, mais aussi enrichies par des outils pédagogiques modernes qui maximisent l'engagement et la réussite des étudiants.

2.3 Axe 3 : Encadrement académique

L'encadrement académique joue un rôle crucial dans la qualité des formations. Cet axe pèse lourdement sur les ressources humaines mobilisées pour accompagner les étudiants tout au long de leur parcours.

- **Qualification et diversité du corps enseignant :** Les enseignants doivent posséder des qualifications avancées et une expertise reconnue dans leurs domaines respectifs. Une diversité du corps enseignant, tant en termes de profils académiques que de parcours professionnels, enrichit les perspectives offertes aux étudiants. Par exemple, la présence de praticiens chevronnés dans les filières de santé permet de combiner théorie et pratique ;
- **Encadrement pédagogique (ratio, tutorat) :** Le ratio entre enseignants et étudiants doit être optimal pour garantir un suivi personnalisé. Des dispositifs de tutorat et de mentorat sont également encouragés pour accompagner les étudiants dans leur développement personnel et professionnel. Ces mécanismes renforcent le sentiment d'appartenance et améliorent les risques de décrochage ;

Un encadrement académique de qualité est indispensable pour créer un environnement propice à l'apprentissage, où chaque étudiant se sent soutenu et valorisé.

2.4 Axe 4 : Évaluation, suivi et amélioration continue

L'évaluation, le suivi et l'amélioration continue sont des éléments clés pour garantir la pérennité et l'adaptabilité des formations. Cet axe examine les dispositifs mis en place pour mesurer les progrès des étudiants et améliorer les programmes.

- **Modalités d'évaluation des apprentissages :** Les méthodes d'évaluation doivent être variées et alignées sur les objectifs pédagogiques. Elles peuvent inclure des examens écrits, des projets pratiques, des études de cas ou des présentations orales. Une évaluation continue permet de suivre les progrès des étudiants tout au long de leur parcours ;
- **Dispositifs d'assurance qualité interne :** Les établissements doivent mettre en place des mécanismes robustes d'assurance qualité, tels que des audits internes, des revues périodiques des programmes et des enquêtes de satisfaction auprès des étudiants et

des employeurs. Ces dispositifs permettent d'identifier les forces et les faiblesses des formations et de proposer des ajustements en conséquence.

Ce quatrième axe met en lumière l'importance d'une démarche proactive et itérative pour maintenir la qualité des formations dans un environnement en constante évolution.

2.5 Axe 5 : Insertion professionnelle et partenariats

L'insertion professionnelle et les partenariats constituent un levier majeur pour garantir l'employabilité des diplômés et maximiser l'impact sociétal des formations.

- **Employabilité et suivi des diplômés** : Les programmes doivent être conçus pour préparer les étudiants à intégrer rapidement le marché du travail. Des dispositifs de suivi des diplômés permettent d'évaluer leur insertion professionnelle et d'identifier les compétences qui nécessitent un renforcement. Par exemple, dans les filières de santé, un taux élevé d'embauche des infirmiers licenciés témoigne de la pertinence des formations ;
- **Partenariats académiques, professionnels, sociétaux** : Les établissements doivent développer des collaborations avec des acteurs externes, tels que des entreprises, des organisations non gouvernementales ou des institutions publiques. Ces partenariats facilitent l'alignement des formations sur les besoins réels du marché et permettent de mobiliser des ressources supplémentaires (étapes, financements, infrastructures).

Ce cinquième axe souligne l'importance de créer des passerelles entre le monde académique et le monde professionnel pour maximiser l'impact des formations sur le développement économique et social.

2.6 Synthèse et perspectives

Les cinq axes du cadre d'évaluation forment un ensemble cohérent et complémentaire, couvrant tous les aspects essentiels de la qualité et de la pertinence des formations. Chaque axe est mesuré à travers des indicateurs spécifiques, notés sur une échelle de 0 à 4, ce qui permet une évaluation objective et comparable. Cette structure offre une vision holistique des performances des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, tout en fournissant des orientations claires pour leur poursuite.

En conclusion, ce cadre d'évaluation ne se limite pas à une simple formalité administrative ; il représente un véritable outil de transformation pour les systèmes éducatifs. En alignant les formations sur les besoins socio-économiques, en promouvant des méthodes pédagogiques innovantes, en valorisant l'encadrement académique et en facilitant l'insertion professionnelle, il pose les bases d'un enseignement supérieur inclusif, résilient et orienté vers l'excellence. Ces efforts contribueront non seulement à améliorer la qualité des diplômes, mais aussi à renforcer la contribution des institutions académiques au développement durable des sociétés.

CHAPITRE III: Méthodologie d'évaluation

La méthodologie d'évaluation constitue le cœur du processus d'assurance qualité et de reconnaissance des formations académiques. Elle repose sur une approche rigoureuse, systématique et transparente, visant à collecter, analyser et interpréter des données fiables pour mesurer la conformité des programmes aux normes définies. Ce chapitre explore en détail les différentes étapes et outils utilisés dans cette méthodologie, en mettant l'accent sur leur pertinence et leur contribution à garantir une évaluation objective, exhaustive et cohérente.

3.1 Collecte de preuves : Une base documentaire solide

La collecte de preuves est une étape cruciale qui sert de fondement à l'évaluation. Elle implique la mobilisation de documents officiels et de supports tangibles permettant d'apprécier la qualité et la pertinence des formations proposées.

- **Documents officiels** : Les institutions doivent fournir des documents réglementaires tels que les maquettes pédagogiques, les contrats de partenariat, les bilans annuels et les rapports d'activités. Ces documents permettent de vérifier l'alignement des programmes avec les référentiels académiques nationaux et internationaux, ainsi que leur adéquation aux besoins socio-économiques.
- **Maquettes pédagogiques** : Ces outils détaillent la structure des cursus, les objectifs pédagogiques, les modalités d'évaluation et les compétences visées. Ils offrent une vision claire de l'organisation des enseignements et de leur cohérence.
- **Contrats et partenariats** : Les conventions établies avec des entreprises, des organisations non gouvernementales ou des institutions publiques témoignent de l'engagement des établissements à collaborer avec des acteurs externes. Ces partenariats sont essentiels pour garantir l'employabilité des diplômés et l'impact sociétal des formations.
- **Bilans et rapports** : Les bilans annuels et les rapports d'activités permettent d'évaluer les performances des institutions au fil du temps. Ils incluent des indicateurs quantitatifs (taux de réussite, insertion professionnelle) et qualitatifs (satisfaction des étudiants, retours des employeurs).

Cette phase de collecte de preuves s'inscrit dans une démarche proactive, visant à s'assurer que toutes les informations nécessaires sont disponibles pour une analyse approfondie. Elle garantit également la transparence et la traçabilité des décisions prises lors de l'évaluation.

3.2 Visites de terrain : Une approche immersive et contextuelle

Les visites de terrain représentent une dimension essentielle de la méthodologie d'évaluation. Elles permettent aux évaluateurs de se rendre directement sur place pour observer les conditions réelles de fonctionnement des institutions et valider les informations fournies.

- **Entretiens structurés** : Des entretiens sont menés avec différents acteurs, notamment les responsables institutionnels, les enseignants, les étudiants et les employeurs partenaires. Ces discussions permettent de recueillir des points de vue variés et

complémentaires sur la qualité des formations, les défis rencontrés et les opportunités d'amélioration ;

- **Observations directes** : Les évaluateurs observent les infrastructures, les équipements pédagogiques et les conditions d'apprentissage. Cette approche factuelle permet de vérifier si les ressources disponibles répondent aux exigences des programmes et aux besoins des apprenants ;
- **Vérifications factuelles** : Les informations recueillies sur le terrain sont confrontées aux documents fournis par l'institution. Cette validation croisée assure la fiabilité des données et renforce la crédibilité des résultats.

Les visites de terrain offrent une perspective holistique et contextuelle, complète ainsi les preuves documentaires par des observations concrètes et des témoignages directs. Elles permettent également d'identifier des aspects spécifiques qui ne peuvent être captés uniquement à travers des documents écrits.

3.3 Grille d'Analyse Standardisée : Une Évaluation Systématique et Transparente

La grille d'analyse standardisée est un outil central de la méthodologie d'évaluation. Elle permet de structurer et d'uniformiser le processus d'évaluation, tout en assurant une comparabilité entre les institutions.

- **Structure de la grille** : La grille est organisée autour des cinq axes stratégiques définis dans le cadre d'évaluation (pertinence, conception pédagogique, encadrement académique, suivi et continue, insertion professionnelle). Chaque axe est subdivisé en critères spécifiques, eux-mêmes mesurés à travers des indicateurs précis ;
- **Complétion et justification** : Pour chaque critère, les évaluateurs attribuent une note sur une échelle de 0 à 4, accompagnée d'une justification détaillée. Cette justification repose sur les preuves recueillies (documents, observations, entretiens) et explicite les raisons sous-jacentes à la notation ;
- **Objectivité et transparence** : La grille d'analyse standardisée garantit une évaluation objective, en minimisant les biais subjectifs. Elle permet également de rendre compte des résultats de manière transparente, facilitant ainsi la communication avec les institutions effectives.

Cet outil méthodologique est conçu pour être à la fois rigoureux et flexible, adaptant ses critères et indicateurs aux spécificités des contextes locaux tout en respectant les normes internationales.

3.4 Validation croisée entre pairs : Renforcer l'objectivité et la fiabilité

La validation croisée entre paires est une étape clé pour renforcer l'objectivité et la fiabilité des résultats. Elle repose sur une collaboration entre plusieurs évaluateurs indépendants, chacun apportant son expertise et son point de vue critique.

- **Processus collaboratif** : Les évaluateurs analysent les données recueillies et confrontent leurs conclusions. Cette confrontation permet d'identifier les divergences potentielles et de les résoudre à travers un dialogue constructif ;

- **Renforcement de la crédibilité** : La validation croisée garantit que les résultats renvoient une vision consensuelle et équilibrée. Elle minimise les risques de partialité individuelle et assure que les décisions finales sont fondées sur des preuves solides ;
- **Amélioration continue** : Les retours des évaluateurs sont également utilisés pour affiner et améliorer les grilles d'analyse et les procédures d'évaluation. Cette dynamique contribue à l'amélioration continue du dispositif d'évaluation.

En intégrant cette étape de validation, la méthodologie d'évaluation s'inscrit dans une démarche scientifique rigoureuse, où l'objectivité et la fiabilité sont prioritaires.

3.5 Synthèse et perspectives

La méthodologie d'évaluation présentée dans ce chapitre repose sur une combinaison d'outils et de démarches complémentaires, alliant rigueur scientifique et pragmatisme opérationnel. La collection de preuves, les visites de terrain, la grille d'analyse standardisée et la validation croisée entre paires forment un ensemble cohérent et structuré, garantissant une évaluation objective, transparente et comparable. Cette méthodologie ne se limite pas à une simple formalité administrative ; elle représente un véritable levier pour améliorer la qualité des formations académiques et maximiser leur impact sociétal. En alignant les programmes sur les besoins réels des populations et les standards internationaux, elle contribue à bâtir des systèmes éducatifs inclusifs, résilients et orientés vers l'excellence.

En conclusion, cette approche méthodologique s'inscrit dans une vision stratégique à long terme, visant à transformer les institutions d'enseignement supérieur en véritables moteurs de progrès socio-économique et culturel. Elle appelle à une mobilisation collective des acteurs académiques, institutionnels et socio-économiques pour garantir la réussite de ces initiatives et assurer un avenir plus inclusif et durable pour l'éducation supérieure.

CHAPITRE IV: Système de notation et d'interprétation

Le système de notation et d'interprétation constitue un pilier essentiel du cadre d'évaluation proposé par le Conseil Africain Franco-Arabe pour les Grades (CAFAG). Il s'agit d'un outil standardisé permettant d'évaluer la qualité, la conformité et l'impact des offres de formation dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Ce chapitre explore en détail les modalités de notation, leur interprétation et les recommandations associées, tout en mettant en lumière leur importance pour garantir une évaluation objective, transparente et orientée vers l'amélioration continue.

4.1 Échelle de notation : Une approche nuancée et précise

L'échelle de notation adoptée repose sur une gradation de 0 à 4, conçue pour refléter avec précision le niveau de mise en œuvre et d'efficacité des critères évalués. Chaque note correspond à une appréciation spécifique, qui permet de mesurer objectivement la performance des programmes académiques.

- **0 : Inexistant ou non conforme**

Un score de 0 est attribué lorsqu'un indicateur n'est pas respecté ou qu'il est totalement absent. Cette notation signale une inadéquation majeure avec les normes requises, indiquant que l'institution ne répond pas aux exigences minimales. Par exemple, si un programme ne propose aucune documentation sur ses résultats académiques ou son impact sociétal, il se verra attribuer cette note.

- **1 : Très faible (présence minimale)**

Un score de 1 reflète une mise en œuvre extrêmement limitée. Bien que l'indicateur soit partiellement présent, sa portée reste insuffisante pour répondre aux attentes. Cela peut inclure des efforts symboliques ou des initiatives isolées qui manquent de cohérence et d'impact. Par exemple, un programme pourrait avoir mis en place un dispositif d'évaluation des apprentissages, mais sans mécanisme de suivi ni analyse des résultats.

- **2 : Moyen (mise en œuvre partielle)**

Une note de 2 est obtenue lorsque l'indicateur est partiellement respecté, avec des efforts tangibles mais encore incomplets. Les initiatives sont présentes, mais elles nécessitent des ajustements significatifs pour atteindre un niveau optimal. Par exemple, un établissement pourrait proposer des formations hybrides, mais sans intégrer pleinement les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE).

- **3 : Bon (mise en œuvre effective)**

Un score de 3 correspond à une mise en œuvre satisfaisante, où les attentes sont globalement respectées. Les initiatives sont bien structurées, efficaces et produisent des résultats mesurables. Par exemple, un programme pourrait démontrer une adéquation claire entre ses contenus pédagogiques et les besoins du marché du travail, tout en assurant un suivi rigoureux des diplômés.

- **4 : Excellent (mise en œuvre optimale avec impacts mesurables)**

La note maximale est attribuée lorsque l'indicateur est pleinement respecté, avec des résultats tangibles et mesurables. Cela témoigne d'une excellence opérationnelle et d'un

impact positif sur les apprenants, les institutions et la société. Par exemple, un programme pourrait non seulement aligner ses formations sur les référentiels internationaux, mais aussi contribuer activement au développement durable grâce à des partenariats stratégiques.

Cette échelle de notation offre une vision nuancée et progressive, permettant de distinguer les performances des institutions tout en identifiant les domaines nécessitant des améliorations.

4.2 Calcul du score global : Une méthodologie rigoureuse

Le score global est calculé en fonction du nombre total d'indicateurs évalués et de leur pondération. Dans ce système, chaque indicateur est noté sur 4 points, pour un total de 20 indicateurs, ce qui donne un score maximal de 80 points. Cette méthodologie assure une évaluation standardisée et comparable entre les institutions.

- **Score maximal : 80 points**

Pour atteindre le score maximal, une institution doit obtenir la note de 4 pour chacun des 20 indicateurs. Cela reflète une excellence absolue, où tous les critères sont non seulement respectés, mais également optimisés pour produire des impacts significatifs.

- **Interprétation des partitions**

Les partitions obtenues sont ensuite interprétées selon quatre niveaux de performance, chacun associé à une appréciation spécifique et à des recommandations ciblées. Ces niveaux permettent de guider les institutions dans leurs efforts d'amélioration.

4.3 Niveaux de performance et recommandations associées

Les scores globaux sont classés en quatre niveaux de performance, allant de « Excellent » à « Insuffisant ». Chaque niveau est accompagné d'une appréciation détaillée et de recommandations spécifiques pour orienter les actions futures.

- **Niveau : Excellent (70-80 points)**

- **Appréciation :** Très haute qualité, entièrement conforme aux normes requises.
- **Recommandation :** Accréditation immédiate, accompagnée d'une valorisation publique des performances de l'établissement. Les établissements sont encouragés à maintenir leur excellence et à servir de modèles pour les autres acteurs du secteur.

- **Niveau : Très satisfaisant (60-69 points)**

- **Appréciation :** Bien structuré, avec quelques améliorations mineures à apporter.
- **Recommandation :** Accréditation conditionnelle, assortie d'un plan d'action précis pour corriger les lacunes identifiées. Les institutions sont invitées à renforcer leurs initiatives existantes et à consolider leurs résultats.

- **Niveau : Acceptable (45-59 points)**

- **Appréciation :** Conforme aux normes de base, mais présentant des lacunes notables.

- **Recommandation** : Réajustements nécessaires pour améliorer la qualité et l'impact des programmes. Les établissements doivent prioriser les domaines critiques et mettre en place des mécanismes de suivi robustes.
- **Niveau : Insuffisant (< 45 points)**
 - **Appréciation** : Non conforme, avec des lacunes majeures compromettant la qualité des formations.
 - **Recommandation** : Refus d'accréditation, avec une obligation de restructuration complète avant toute nouvelle évaluation. Les institutions doivent réviser en profondeur leurs politiques, leurs pratiques et leurs ressources pour répondre aux exigences minimales.

Ces niveaux de performance offrent une vision claire et actionnable, permettant aux institutions de comprendre leurs forces et leurs faiblesses tout en bénéficiant de recommandations concrètes pour progresser.

4.4 Importance et impacts du système de notation

Le système de notation et d'interprétation ne se limite pas à une simple évaluation formelle; il joue un rôle dans la transformation des systèmes éducatifs. En fournissant des critères objectifs et des recommandations ciblées, il permet :

- **Une transparence accrue** : Les institutions et les parties présentent d'une grille de lecture claire pour comprendre les résultats de l'évaluation ;
- **Une orientation vers l'excellence** : Les recommandations associées à chaque niveau incitent les établissements à poursuivre des efforts continus d'amélioration ;
- **Une reconnaissance mutuelle** : Les scores obtenus facilitent la reconnaissance des diplômes et des programmes au niveau national et international, favorisant ainsi la mobilité académique et professionnelle ;
- **Un impact sociétal mesurable** : En valorisant les initiatives ayant un impact tangible sur les populations et les communautés, le système encourage les institutions à contribuer activement au développement durable.

En somme, ce système de notation représente un levier pour transformer les établissements d'enseignement supérieur véritables en acteurs dynamiques et responsables du progrès socio-économique et culturel.

4.5 Synthèse et perspectives

Le système de notation et d'interprétation proposé dans ce chapitre offre une approche rigoureuse, transparente et orientée vers l'amélioration continue. Grâce à une échelle de notation nuancée et à des recommandations ciblées, il permet d'évaluer objectivement la qualité des formations tout en guidant les institutions dans leurs efforts de progression. Ce cadre d'évaluation ne se contente pas de mesurer les performances ; il s'inscrit dans une vision stratégique à long terme, visant à bâtir des systèmes éducatifs inclusifs, résilients et alignés sur les besoins contemporains.

En conclusion, ce système représente une opportunité unique pour les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique de se positionner comme des moteurs de changement et de développement. En valorisant l'excellence académique et en promouvant une meilleure adéquation entre les formations et les besoins sociétaux, il pose les bases d'un avenir plus équitable et durable pour l'éducation supérieure.



CHAPITRE V: Dispositions particulières et dynamique d'amélioration continue

Dans un monde en constante évolution, marqué par des avancées technologiques rapides, des mutations socio-économiques et des défis sanitaires mondiaux, les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique doivent adopter une approche proactive pour rester pertinente et efficace. Ce chapitre explore les dispositions particulières et les mécanismes mis en place pour garantir une dynamique d'amélioration continue, en mettant l'accent sur la révision périodique des offres de formation, la mise en œuvre d'audits internes et externes, ainsi que le rôle stratégique du Conseil Africain Franco-Arabe pour les Grades (CAFAG) dans l'accompagnement des réformes académiques.

5.1 Révision périodique des offres de formation : Une adaptation continue aux besoins émergents

La révision périodique des offres de formation constitue une pierre angulaire de la dynamique d'amélioration continue. Cette démarche permet aux institutions de s'assurer que leurs programmes restent alignés avec les évolutions des secteurs professionnels, les attentes sociétales et les normes académiques internationales.

- **Analyse des retours d'évaluation** : Les résultats des évaluations périodiques, qu'elles soient internes ou externes, servent de base pour identifier les forces et les faiblesses des programmes. Ces retours incluent les appréciations des étudiants, les commentaires des employeurs, les observations des évaluateurs externes et les données issues des indicateurs de performance (taux de réussite, insertion professionnelle, etc.). Par exemple, si un programme de santé publique montre une faible adéquation avec les besoins actuels du marché du travail, des ajustements spécifiques peuvent être proposés pour renforcer son impact ;
- **Réactivité aux changements contextuels** : Les institutions doivent également prendre en compte les évolutions contextuelles, telles que les crises sanitaires, les transitions numériques ou les priorités nationales en matière de développement durable. Par exemple, dans un contexte où la transformation numérique est au cœur des débats, les cursus doivent intégrer des modules sur l'intelligence artificielle, la cybersécurité ou la gestion des données massives ;
- **Processus structuré de révision** : Pour garantir une révision efficace, les établissements sont encouragés à adopter un processus structuré, incluant des consultations avec des parties clés (étudiants, enseignants, employeurs, partenaires académiques). Ce processus doit être documenté et suivi d'un plan d'action précis, avec des objectifs mesurables et des délais définis.

Cette disposition particulière vise non seulement à maintenir la qualité des formations, mais aussi à anticiper les besoins futurs et à positionner les institutions comme des dirigeants dans leur domaine.

5.2 Audits internes et externes : Une double garantie de qualité

Les audits internes et externes jouent un rôle crucial dans la dynamique d'amélioration continue. Ils permettent de vérifier la conformité des programmes aux normes requises, tout en identifiant les opportunités d'amélioration.

- **Audits Internes : Un outil de gestion proactive**

Les audits internes sont réalisés par les équipes institutionnelles elles-mêmes, souvent sous la supervision d'un comité de pilotage ou d'une cellule dédiée à l'assurance qualité. Ces audits portent sur divers aspects, tels que :

- La pertinence des contenus pédagogiques ;
- L'adéquation des infrastructures et des ressources disponibles ;
- La satisfaction des étudiants et des employeurs ;
- Le respect des procédures administratives et académiques. Ces audits permettent aux institutions de détecter rapidement les écarts et de mettre en place des correctifs avant qu'ils ne deviennent des problèmes majeurs.

- **Audits externes : Une validation indépendante**

Les audits externes, menés par des experts indépendants ou des organismes accrédités comme le CAFAG, apportent un objectif de validation de la qualité des formations. Ces audits incluent des visites de terrain, des entretiens avec les parties impliquées et une analyse approfondie des documents officiels. Ils permettent de :

- Renforcer la crédibilité des institutions auprès des étudiants, des employeurs et des partenaires internationaux ;
- Identifier des lacunes qui n'ont pas été perçues lors des audits internes ;
- Proposer des recommandations basées sur des normes internationales et des meilleures pratiques.

En combinant audits internes et externes, les institutions bénéficient d'une double garantie de qualité, assurant ainsi une continuité et une transparence accrue.

5.3 Accompagnement technique du CAFAG : Un soutien stratégique pour les réformes académiques

Le Conseil Africain Franco-Arabe pour les Grades (CAFAG) joue un rôle central dans l'accompagnement des institutions pour la réforme et l'amélioration de leurs programmes académiques. À travers un soutien technique ciblé, le CAFAG contribue à transformer les recommandations issues des évaluations et des audits en actions concrètes.

- **Diagnostic initial et plan d'action** : Le CAFAG propose un diagnostic initial approfondi des forces et des faiblesses des programmes, en utilisant des outils standardisés et des grilles d'analyse spécifiques. Sur la base de ce diagnostic, un plan d'action est élaboré, incluant des objectifs clairs, des stratégies d'implémentation et des indicateurs de performance ;
- **Formation et renforcement des capacités** : Le CAFAG organise des sessions de formation pour les responsables académiques et les équipes pédagogiques, afin de renforcer leurs compétences en matière de conception de programmes, d'évaluation des apprentissages et de gestion de la qualité. Ces formations couvrent des thématiques variées, telles que l'Approche Par Compétences (APC), l'intégration des

Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) et la gestion des partenariats académiques et professionnels ;

- **Suivi et accompagnement continu** : Le CAFAG assure un suivi régulier des progrès réalisés par les institutions, en organisant des rencontres périodiques et en fournissant des rapports d'avancement. Ce suivi permet de corriger les écarts éventuels et de maximiser l'impact des réformes des entreprises.

Grâce à cet accompagnement technique, le CAFAG contribue à bâtir des institutions résilientes, capables de s'adapter aux défis contemporains tout en répondant aux aspirations des apprenants et des sociétés.

5.4 Importance et impacts des dispositions particulières

Les dispositions particulières présentées dans ce chapitre ne se limitent pas à des formalités administratives ; elles représentent un véritable levier pour transformer les systèmes éducatifs. En encourageant la révision périodique des offres de formation, la mise en œuvre d'audits internes et externes et l'accompagnement technique du CAFAG, ces mécanismes permettent :

- **Une amélioration continue** : Les institutions sont incitées à adopter une démarche proactive pour maintenir et améliorer la qualité de leurs programmes ;
- **Une transparence renforcée** : Les audits et les évaluations garantissent une transparence totale, renforçant ainsi la confiance des parties exprime ;
- **Un impact sociétal mesurable** : En alignant les formations sur les besoins réels des populations et les priorités nationales, les institutions contribuent activement au développement durable et à la réduction des inégalités.

En somme, ces dispositions particulières s'inscrivent dans une vision stratégique à long terme, visant à transformer les institutions d'enseignement supérieur en véritables moteurs de progrès socio-économique et culturel.

5.5 Synthèse et perspectives

Ce chapitre a exploré les dispositions particulières et les mécanismes d'amélioration continue qui guident les institutions dans leur quête d'excellence académique. La révision périodique des offres de formation, la mise en œuvre d'audits internes et externes, ainsi que l'accompagnement technique du CAFAG forment un ensemble cohérent et structuré, garantissant une adaptation continue aux besoins émergents et une constante de la qualité des formations.

En conclusion, ces dispositions ne se contentent pas de répondre aux exigences immédiates ; elles représentent les bases d'un système éducatif inclusif, résilient et orienté vers l'avenir. Elles appellent à une mobilisation collective des acteurs académiques, institutionnels et socio-économiques pour garantir la réussite de ces initiatives et assurer un avenir plus équitable et durable pour l'éducation supérieure. En valorisant pleinement le potentiel des institutions, ces mécanismes permettent de mieux répondre aux défis contemporains, tout en contribuant activement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres instances internationales.

CHAPITRE VI: Charte éthique des évaluateurs CAFAG

La Charte éthique des évaluateurs du Conseil Africain Franco-Arabe pour les Grades (CAFAG) représente un cadre moral et professionnel rigoureux, conçu pour garantir l'intégrité, la transparence et la crédibilité du processus d'évaluation. Cette charte ne se limite pas à une simple liste de principes ; elle s'inscrit dans une démarche globale visant à promouvoir des pratiques d'évaluation justes, respectueuses et orientées vers l'amélioration continue. Ce chapitre explore en détail les trois piliers fondamentaux de cette charte – intégrité, impartialité et confidentialité – tout en mettant en lumière leur importance pour garantir un traitement équitable des institutions efficacement.

6.1 Intégrité, impartialité et confidentialité : Les fondements de l'évaluation

Les valeurs d'intégrité, d'impartialité et de confidentialité constituent le socle sur lequel repose toute évaluation sous l'égide du CAFAG. Ces principes sont essentiels pour assurer la fiabilité des résultats et renforcer la confiance des parties impliquées dans le processus.

- **Intégrité** : L'intégrité est au cœur de l'éthique professionnelle des évaluateurs. Elle implique que chaque évaluateur agit avec honnêteté, rigueur et professionnalisme tout au long du processus d'évaluation. Cela signifie qu'aucune pression externe, qu'elle soit politique, institutionnelle ou personnelle, ne doit influencer les conclusions tirées. Par exemple, lors de l'analyse des données recueillies, un évaluateur doit rester fidèle aux faits observés, même si ceux-ci révèlent des lacunes importantes dans les programmes évalués ;
- **Impartialité** : L'impartialité garantit que les évaluateurs traitent toutes les institutions de manière équitable, sans favoritisme ni discrimination. Pour cela, des mécanismes stricts sont mis en place, tels que la sélection aléatoire des évaluateurs et la rotation régulière des missions. Par exemple, un évaluateur ayant des liens directs ou indirects avec une institution donnée est automatiquement exclu de l'évaluation de celle-ci afin d'éviter tout conflit d'intérêts ;
- **Confidentialité** : La confidentialité est un principe clé pour protéger les informations sensibles partagées par les institutions effectivement. Les évaluateurs s'engagent à ne pas divulguer les données confidentielles recueillies, telles que les documents internes, les entretiens ou les observations sur le terrain, sauf dans le cadre strict du rapport final. Cette protection des données renforce la confiance des institutions dans le processus et encourage une collaboration transparente.

Ces trois valeurs forment un triptyque indissociable qui garantit la qualité et l'équité des évaluations. Elles permettent non seulement de préserver la crédibilité du CAFAG, mais aussi de bâtir des relations de confiance durables avec les institutions avérées.

6.2 Respect des Contextes Culturels et Institutionnels : Une Approche Contextualisée

Le respect des contextes culturels et institutionnels est un principe central de la charte éthique. Il reconnaît que chaque institution évolue dans un environnement unique, marqué

par des spécificités culturelles, économiques et sociales qui influencent ses pratiques et ses performances.

- **Prise en compte des réalités locales** : Les évaluateurs doivent être sensibles aux particularités des contextes dans lesquels les institutions opèrent. Par exemple, une institution située dans une région rurale peut faire face à des défis spécifiques liés à l'accès aux ressources ou aux infrastructures, contrairement à une institution urbaine. Ces différences doivent être prises en compte pour éviter des jugements biaisés ou inappropriés ;
- **Adaptation des critères d'évaluation** : Bien que les normes académiques soient universelles, leur application doit être flexible pour refléter les réalités locales. Par exemple, dans certaines régions, les partenariats communautaires peuvent jouer un rôle plus important que les collaborations internationales. Les évaluateurs doivent donc adapter leurs analyses pour refléter ces nuances ;
- **Dialogue constructif avec les parties interprètent** : Le respect des contextes culturels passe également par un dialogue ouvert et inclusif avec les parties interprètent. Les évaluateurs sont encouragés à écouter activement les perspectives des enseignants, des étudiants et des responsables institutionnels pour mieux comprendre les défis et les opportunités spécifiques.

Ce principe de respect des contextes culturels et institutionnels permet de garantir que les évaluations soient non seulement rigoureuses, mais aussi pertinentes et adaptées aux réalités locales.

6.3 Obligation de Justification des Scores : Une Transparence Totale

L'obligation de justification des scores est un pilier essentiel de la charte éthique, visant à garantir la transparence et l'objectivité des résultats. Chaque note attribuée doit être accompagnée d'une explication détaillée, basée sur des preuves tangibles et des critères clairs.

- **Transparence des décisions** : Les évaluateurs doivent fournir une justification écrite pour chaque score attribué, expliquant pourquoi une institution a obtenu une note spécifique pour un indicateur donné. Par exemple, si une institution obtient un score de 3 sur 4 pour un critère relatif à l'adéquation des contenus pédagogiques, l'évaluateur doit préciser les éléments qui ont contribué à cette notation (présence de modules alignés sur les besoins du marché du travail, par exemple) ;
- **Utilisation de preuves factuelles** : Les justifications doivent reposer sur des preuves concrètes, telles que des documents officiels, des observations sur le terrain ou des témoignages des parties prenantes. Cela garantit que les partitions ne sont pas attribuées de manière arbitraire, mais qu'elles reflètent fidèlement la réalité effectivement ;
- **Possibilité de recours** : En cas de désaccord avec les résultats, les institutions ont le droit de demander une révision des partitions, à condition de fournir des preuves supplémentaires. Cette possibilité de recours renforce la transparence et la crédibilité du processus.

L'obligation de justification des scores n'est pas seulement une exigence formelle ; elle est un gage de transparence et d'équité, permettant aux institutions de comprendre précisément les forces et les faiblesses identifiées lors de l'évaluation.

6.4 Importance et impacts de la charte éthique

La Charte éthique des évaluateurs CAFAG joue un rôle stratégique dans la réussite du processus d'évaluation. En encadrant les pratiques des évaluateurs, elle garantit que les résultats obtenus sont fiables, objectifs et respectueux des institutions respectées. Ses impacts sont multiples :

- **Renforcement de la crédibilité** : En adoptant des principes stricts d'intégrité, d'impartialité et de confidentialité, le CAFAG renforce sa crédibilité auprès des institutions et des parties ;
- **Amélioration de la qualité des évaluations** : Le respect des contextes culturels et institutionnels, ainsi que l'obligation de justification des partitions, assurent que les évaluations sont pertinentes et adaptées aux réalités locales ;
- **Promotion de la transparence** : La charte favorise une communication ouverte et honnête entre les évaluateurs et les institutions, créant ainsi un climat de confiance propice à l'amélioration continue.

En somme, cette charte ne se contente pas de définir des règles ; elle incarne une véritable philosophie d'évaluation, centrée sur l'équité, la transparence et le respect des différences.

6.5 Synthèse et perspectives

La Charte éthique des évaluateurs CAFAG représente bien plus qu'un code de conduite ; elle est une feuille de route pour garantir des évaluations justes, objectives et respectueuses. En articulant ses principes autour de trois axes majeurs (intégrité, impartialité et confidentialité, respect des contextes culturels et institutionnels, et obligation de justification des scores) elle pose les bases d'un système d'évaluation rigoureux et transparent. Cette charte s'inscrit dans une vision stratégique à long terme, visant à transformer les institutions d'enseignement supérieur en acteurs dynamiques et responsables du progrès socio-économique et culturel. Elle appelle à une mobilisation collective des évaluateurs, des institutions et des parties prenantes pour garantir la réussite de ces initiatives et assurer un avenir plus inclusif et durable pour l'éducation supérieure. En conclusion, la Charte éthique des évaluateurs CAFAG n'est pas seulement un outil de régulation ; elle est un levier puissant pour promouvoir l'excellence académique, renforcer la confiance et bâtir des systèmes éducatifs résilients et équitables.

CHAPITRE VII: Annexes

Ce chapitre présente les annexes essentielles qui accompagnent le cadre d'évaluation du Conseil Africain Franco-Arabe pour les Grades (CAFAG). Ces outils, conçus pour garantir une évaluation rigoureuse, transparente et standardisée des offres de formation, incluent un modèle de grille de notation, une fiche de synthèse d'évaluation, un modèle de rapport d'évaluation et un glossaire des termes clés. Chaque élément est détaillé ci-dessous pour offrir une vision complète et opérationnelle.

7.1 Modèle de grille de notation

La grille de notation est un outil central pour évaluer les offres de formation selon des critères spécifiques et des indicateurs mesurables. Elle permet une évaluation objective et comparable entre les institutions.

Structure de la grille de notation

Axe stratégique	Critère Évalué	Indicateur	Note (0-4)	Justification
Axe 1 : Pertinence	Adéquation aux besoins socio-économiques	Alignement avec les priorités nationales et régionales		
	Conformité aux référentiels académiques	Respect des standards pédagogiques régionaux/internationaux		
Axe 2 : Conception Pédagogique	Structure des programmes	Équilibre disciplinaire et progression logique des apprentissages		
	Méthodes pédagogiques	Utilisation des TICE, hybridation et approche par compétences		
Axe 3 : Encadrement Académique	Qualification des enseignants	Diplômes et expérience professionnelle des formateurs		
	Ratio encadrement/étudiants	Nombre d'étudiants par enseignant		
Axe 4 : Suivi et Amélioration	Modalités d'évaluation	Diversité et pertinence des méthodes d'évaluation		

Axe stratégique	Critère Évalué	Indicateur	Note (0-4)	Justification
	Assurance qualité	Existence de mécanismes d'auto-évaluation et d'amélioration continue		
Axe 5 : Insertion Professionnelle	Employabilité	Taux d'insertion professionnelle des diplômés		
	Partenariats	Collaboration avec des entreprises, ONG et institutions publiques		

Instructions pour l'utilisation

- **Attribution des notes** : Les notes sont attribuées sur une échelle de 0 à 4, en fonction des niveaux de mise en œuvre (0 = inexistant, 4 = excellent).
- **Justification** : Chaque note doit être accompagnée d'une explication basée sur des preuves factuelles.
- **Validation croisée** : Les scores doivent être validés par au moins deux évaluateurs indépendants pour garantir l'objectivité.

7.2 Fiche de synthèse d'évaluation

La fiche de synthèse résume les résultats de l'évaluation pour chaque institution. Elle sert de document de référence pour les décideurs et les parties prenantes.

Exemple de fiche de synthèse

Institution évaluée : [Nom de l'Institution]

Période d'évaluation : [Date de début] – [Date de fin]

Score global : [XX/80]

Niveau de performance : [Excellent / Très satisfaisant / Acceptable / Insuffisant]

Axe stratégique	Score obtenu	Appréciation
Axe 1 : Pertinence	XX/20	Description succincte des forces et faiblesses
Axe 2 : Conception Pédagogique	XX/20	Idem
Axe 3 : Encadrement Académique	XX/20	Idem

Axe stratégique	Score obtenu	Appréciation
Axe 4 : Suivi et Amélioration	XX/20	Idem
Axe 5 : Insertion Professionnelle	XX/20	Idem

Recommandations générales :

- Renforcer les partenariats avec les secteurs privés pour améliorer l'employabilité.
- Intégrer davantage de modules pratiques dans les cursus pour répondre aux besoins du marché du travail.
- Mettre en place des audits internes réguliers pour assurer une amélioration continue.

3. Modèle de rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation est un document détaillé qui présente les résultats de l'évaluation, les analyses effectuées et les recommandations formulées.

Structure du rapport

Introduction

- Objectifs de l'évaluation.
- Méthodologie utilisée (collecte de données, visites de terrain, etc.).

1. Analyse des résultats

- Présentation des scores obtenus pour chaque axe stratégique.
- Analyse qualitative des forces et des faiblesses identifiées.

2. Recommandations

- Actions prioritaires pour améliorer la qualité des formations.
- Suggestions pour renforcer les partenariats et l'employabilité.

Conclusion

- Synthèse des conclusions principales.
- Perspectives pour l'avenir.

Exemple de contenu

Introduction

L'évaluation des offres de formation de [Nom de l'Institution] a été réalisée dans le cadre du dispositif CAFAG. L'objectif principal était de mesurer la conformité des programmes aux standards régionaux et internationaux, ainsi que leur impact sociétal.

1. Analyse des résultats

- **Axe 1 : Pertinence**

Les programmes montrent un bon alignement avec les priorités nationales, mais manquent de diversité dans les domaines émergents (ex. : intelligence artificielle).

- **Axe 2 : Conception pédagogique**

Les méthodes pédagogiques sont innovantes, mais leur mise en œuvre reste partielle en raison d'un manque de ressources technologiques.

- **Axe 3 : Encadrement académique**

Le corps enseignant est qualifié, mais le ratio encadrement/étudiants reste élevé, affectant la qualité du suivi individuel. etc.

2. Recommandations

- Développer des modules sur les technologies émergentes.
- Investir dans les infrastructures numériques pour soutenir les méthodes hybrides.
- Recruter davantage d'enseignants pour réduire le ratio encadrement/étudiants.

Conclusion

L'institution obtient un score global de [XX/80], correspondant à un niveau [Excellent / Très satisfaisant / Acceptable / Insuffisant]. Les recommandations formulées visent à renforcer la qualité des formations et leur impact sociétal.

4. Glossaire des termes clés

Ce glossaire définit les termes techniques utilisés dans le cadre d'évaluation CAFAG.

- **Accréditation** : Reconnaissance officielle qu'une institution ou un programme respecte les standards requis.
- **Assurance qualité** : Ensemble des processus mis en place pour garantir la conformité et l'amélioration continue des formations.
- **Employabilité** : Capacité d'un diplômé à trouver un emploi correspondant à son niveau de qualification.
- **Hybridation** : Combinaison de formats pédagogiques présentiels et à distance.
- **Référentiel académique** : Cadre normatif définissant les standards pédagogiques et les exigences minimales pour les formations.
- **TICE** : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement.
- **Validation croisée** : Processus de vérification des résultats par plusieurs évaluateurs pour garantir l'objectivité.

Les outils présentés dans ce chapitre (grille de notation, fiche de synthèse, modèle de rapport et glossaire) constituent des instruments essentiels pour garantir une évaluation rigoureuse et transparente des offres de formation. Ils permettent non seulement de mesurer objectivement la qualité des programmes, mais aussi de proposer des recommandations concrètes pour leur amélioration. En adoptant ces outils, le CAFAG contribue à bâtir un système éducatif inclusif, résilient et orienté vers l'excellence.

Conclusion

Ce guide représente bien plus qu'un simple référentiel d'évaluation : il incarne l'engagement profond du Conseil Africain Franco-Arabe pour les Grades (CAFAG) en faveur d'une gouvernance académique de qualité, transparente et inclusive. En déclarant la transparence au cœur de ses principes, le CAFAG aspire à instaurer un climat de confiance durable entre les institutions, les parties prenantes et les communautés qu'elles servent. Chaque axe stratégique, chaque critère et chaque indicateur ont été conçus pour répondre aux attentes contemporaines des sociétés africaines et arabes, tout en s'alignant sur les standards internationaux les plus rigoureux. Au-delà de son rôle technique, ce guide se veut un outil de transformation pour l'enseignement véritable supérieur dans l'espace afro-arabe. Il ambitionne de catalyser une dynamique d'excellence académique, où les formations ne se limitent pas à la transmission de savoirs, mais deviennent des leviers puissants pour le développement socio-économique, culturel et environnemental. En harmonisant les programmes avec les besoins réels des populations et les priorités nationales, il contribue à bâtir des systèmes éducatifs résilients, inclusifs et orientés vers l'avenir. L'importance de ce guide réside également dans sa capacité à promouvoir une poursuite des pratiques académiques. À travers des mécanismes robustes tels que les audits internes et externes, les grilles d'analyse standardisées et les recommandations ciblées, il offre aux institutions des orientations claires pour progresser et innover. Cette démarche proactive ne vise pas seulement à corriger les lacunes, mais surtout à anticiper les défis futurs et à maximiser l'impact des formations sur les sociétés. Enfin, ce guide s'inscrit dans une vision stratégique à long terme, visant à positionner l'enseignement supérieur comme un pilier central du progrès humain et collectif. En valorisant pleinement le potentiel des institutions académiques, il ouvre la voie à une meilleure reconnaissance des diplômes, à une employabilité accumulée des diplômés et à une contribution significative aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres instances internationales. En somme, ce guide n'est pas une fin en soi, mais un point de départ vers une ère nouvelle pour l'enseignement supérieur dans l'espace afro-arabe. Il appelle à une mobilisation collective des acteurs académiques, institutionnels et socio-économiques pour transformer les rêves d'aujourd'hui en réalités de demain. Ensemble, bâtissons un avenir où l'éducation devient un pont entre les aspirations individuelles et les ambitions collectives, pour un monde plus équitable, résilient et prospère.



Table de matières

Introduction.....	1
CHAPITRE I: Objectifs et fondements du dispositif d'évaluation	2
1.1 Garantir la qualité, la pertinence et la reconnaissance des offres de formation	2
1.2 Promouvoir la convergence vers les normes régionales et internationales.....	2
1.3 Renforcer l'employabilité, l'innovation et l'intégration des compétences professionnelles	3
1.4 Assurer la transparence, la comparabilité et la fiabilité des accréditations.....	3
1.5 Fondements stratégiques du dispositif.....	4
CHAPITRE II: Structure du cadre d'évaluation.....	5
2.1 Axe 1 : Pertinence et alignement stratégique	5
2.2 Axe 2 : Conception Pédagogique et Ingénierie de Formation	5
2.3 Axe 3 : Encadrement académique	6
2.4 Axe 4 : Évaluation, suivi et amélioration continuer	6
2.5 Axe 5 : Insertion professionnelle et partenariats	7
2.6 Synthèse et perspectives	7
CHAPITRE III: Méthodologie d'évaluation	8
3.1 Collecte de preuves : Une base documentaire solide.....	8
3.2 Visites de terrain : Une approche immersive et contextuelle	8
3.3 Grille d'Analyse Standardisée : Une Évaluation Systématique et Transparente	9
3.4 Validation croisée entre pairs : Renforcer l'objectivité et la fiabilité	9
3.5 Synthèse et perspectives	10
CHAPITRE IV: Système de notation et d'interprétation	11
4.1 Échelle de notation : Une approche nuancée et précise	11
4.2 Calcul du score global : Une méthodologie rigoureuse	12
4.3 Niveaux de performance et recommandations associées.....	12
4.4 Importance et impacts du système de notation.....	13
4.5 Synthèse et perspectives	13
CHAPITRE V: Dispositions particulières et dynamique d'amélioration continue	15
5.1 Révision périodique des offres de formation : Une adaptation continue aux besoins émergents	15
5.2 5.2. Audits internes et externes : Une double garantie de qualité.....	15
5.3 Accompagnement technique du CAFAG : Un soutien stratégique pour les réformes académiques	16
5.4 Importance et impacts des dispositions particulières	17
5.5 Synthèse et perspectives	17
CHAPITRE VI: Charte éthique des évaluateurs CAFAG	18
6.1 Intégrité, impartialité et confidentialité : Les fondements de l'évaluation	18
6.2 Respect des Contextes Culturels et Institutionnels : Une Approche Contextualisée	18
6.3 Obligation de Justification des Scores : Une Transparence Totale	19
6.4 Importance et impacts de la charte éthique	20
6.5 Synthèse et perspectives	20
CHAPITRE VII: Annexes	21
7.1 Modèle de grille de notation	21
7.2 Fiche de synthèse d'évaluation.....	22
Conclusion	25